

PS



Secrétariat national à la Riposte

21 juin 2013

LA CONFÉRENCE SOCIALE : LE FIL ROUGE DU QUINQUENNAT

Il y a un an, se tenait la première conférence sociale. Elle concrétisait un engagement énoncé au cours de la campagne présidentielle : la démocratie sociale centrale dans la démocratie. Après dix ans de gestion UMP pendant lesquelles les partenaires sociaux furent négligés, ignorés voire stigmatisés - chacun se souvient du discours contre les corps intermédiaires du candidat Sarkozy en 2012 -, la gauche affirme que pour transformer la société et relancer la croissance, le dialogue entre patronat et syndicats est décisif.

Au lendemain de l'alternance, déjà réunie au Conseil économique, social et environnemental, la conférence sociale arrêtait une feuille de route, dont les grands axes ont été concrétisés depuis lors :

- > la création des emplois d'avenir, pour insérer des dizaines de milliers de jeunes dans la vie active. Le cap des 33 000 signatures sera atteint fin juin. L'objectif de 100 000 emplois d'avenir d'ici à la fin de l'année 2013 reste d'actualité pour contribuer efficacement à l'inversion de la courbe du chômage.
- > un plan d'action associant l'État, pôle emploi, avec des moyens renforcés et les régions est annoncé, afin de faciliter les recrutements dans les secteurs d'activité les plus dynamiques qui proposent actuellement de nombreuses offres d'emploi. L'État est prêt à s'engager financièrement au cas par cas.
- > l'idée de contrat d'apprentissage avec engagement d'embauche est lancée en direction des partenaires sociaux afin qu'ils en négocient les modalités. Cette démarche serait associée à une meilleure articulation entre prime pour l'emploi et RSA d'activité.
- > la mise en place des contrats de génération, pour favoriser les nécessaires solidarités et complémentarités entre générations sur les lieux de travail, et ainsi combattre les deux gâchis que sont le chômage des jeunes et celui des salariés seniors.
- > le soutien à la croissance et à l'activité, à travers les 35 mesures du pacte de compétitivité décidées à l'automne dernier pour reconstituer notre base productive, soutenir nos entreprises, structurer les filières de production, orienter les financements vers l'économie réelle.

> la réforme du fonctionnement du marché du travail, fondée sur des nouveaux droits pour les salariés et des capacités d'adaptation à la conjoncture pour les entreprises et qui reconnaît à tous les niveaux le principe de l'accord majoritaire.

La deuxième conférence sociale est fixée aux 20 et 21 juin. Ses enjeux sont connus de tous les participants :

- > l'emploi et la formation professionnelle, pour inverser au plus vite la courbe du chômage et placer l'effort de formation au cœur de l'évolution des carrières professionnelles.
- > l'avenir des retraites dans le prolongement de la publication du rapport Moreau. La négociation entre partenaires sociaux se prolongera jusqu'au 21 septembre. Alors que - si l'on n'agit pas - le déficit menace d'atteindre 20 milliards d'euros en 2020, l'objectif est de réformer de façon durable, juste et partagée le système par répartition. La décision de refuser tout report de l'âge légal d'accès à la retraite pour des raisons de justice sociale est pleinement confirmée.
- > les conditions de travail : la prévention et l'anticipation sont des priorités absolues, dès lors que la santé au travail est en cause.
- > les filières d'avenir : il s'agit dans le secteur industriel, mais aussi dans d'autres secteurs d'avenir, comme la transition énergétique et écologique, la santé, les grandes infrastructures de transports, de réfléchir aux anticipations, liées aux évolutions économiques prévisibles.
- > l'avenir des services publics : l'égalité d'accès face aux injustices sociales et aux disparités territoriales, représente un chantier majeur. La simplification administrative en constitue l'un des vecteurs.

> L'Europe sociale : la réorientation de la construction européenne est en marche depuis un an. Une meilleure articulation avec les politiques publiques nationales s'impose. Une discussion avec les partenaires sociaux semble indispensable concernant le pacte de croissance scellé dès juin 2012, ou à propos du plan emploi des jeunes, impulsé par le couple franco-allemand.

Synthèse - Les principales annonces de François Hollande :

- > Des contrats d'apprentissage « avec engagement d'embauche » pour certaines entreprises avec l'objectif d'arriver à « 500 000 apprentis dans les trois prochaines années ».
- > Sur l'assurance-chômage, le chef de l'État a dit souhaiter que la prochaine réforme menée par les partenaires sociaux à l'automne soit l'occasion « de simplifier les mécanismes, de mettre en œuvre les droits rechargeables prévus par la loi de sécurisation de l'emploi, de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'inquiétudes nouvelles pour les demandeurs d'emploi ».
- > Une nouvelle articulation entre la prime pour l'emploi et le RSA activité pour favoriser autant que possible l'incitation à l'emploi.

Synthèse - Les principales annonces de Jean-Marc Ayrault :

- > Une réflexion commune entre l'État, les régions et les partenaires sociaux sur les métiers et les compétences de demain sera organisée au 1^{er} trimestre 2014.

- > Engager une réforme ambitieuse de la formation professionnelle et de l'alternance : mieux orienter la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin - les demandeurs d'emploi, les jeunes sans qualification, les salariés confrontés aux mutations économiques ; mettre en œuvre le compte personnel de formation créé par la loi de sécurisation de l'emploi.
- > Mettre en œuvre un « plan de formations prioritaires pour l'emploi » : Michel Sapin va réunir les partenaires sociaux dès le mois de juillet pour en assurer les 3 conditions de réussite : recenser les besoins, par région et par secteur, préciser les outils utilisables immédiatement et mobiliser les financements.
- > Une initiative législative sera prise, après concertation, sur la question des stages, en vue d'une discussion à la rentrée et d'une adoption d'ici la fin de l'année.
- > La responsabilité sociale des entreprises fera l'objet d'une concertation entre l'État et les partenaires sociaux.
- > Sur l'Europe sociale trois priorités : emploi des jeunes, mise en place d'un salaire minimum dans les États membres, conforter la place du dialogue social en Europe.
- > Sur la protection sociale il faut la réformer avec deux objectifs : assurer son financement sur le long terme et permettre de répondre à des attentes nouvelles de nos concitoyens.
- > Le rôle des partenaires sociaux doit être encore davantage reconnu et conforté.
- > Engager une concertation pour renforcer les moyens de la démocratie sociale.

TRANSPARENCE : LE CHOIX D'UNE RÉPUBLIQUE EXEMPLAIRE !

Un coup d'arrêt à la fraude et à l'évasion fiscale, pour des raisons économiques, politiques et de justice

- > « S'attaquer à la racine de la défiance de l'opinion ». À l'initiative du président de la République, le gouvernement a mis sur la table des propositions ambitieuses pour moraliser la vie politique.
- > L'exemplarité de la République, c'est la condition de son autorité. La lutte contre la fraude, c'est le moyen le plus sûr de faire respecter l'égalité de tous devant l'impôt. Les récentes affaires ont révélé, de ce point de vue, la nécessité d'une lutte implacable contre les dérives de l'argent et de la fraude financière. Le président de la République et

le Premier ministre en ont pris pleinement la mesure. Rappelons que la fraude fiscale est estimée à 40 milliards d'euros, et l'évasion fiscale, à 40 milliards, également.

Un engagement du président de la République :

- > Ministres, parlementaires, président d'exécutifs locaux, membres de cabinets ministériels, patrons d'autorités ou d'entreprises publiques... Conformément à un engagement du président de la République, ces personnes vont devoir établir des déclarations d'intérêt et de patrimoine à la fois exhaustives, précises et sincères. Au total, près de 12 000 personnes seront concernées.

- > À l'avenir, toute déclaration devra être établie dans le mois qui suit la prise de fonction. Tout citoyen pourra ainsi consulter les déclarations des élus de son département et avertir, en cas de besoin, la Haute autorité de la transparence (HAT) d'une anomalie pour que celle-ci puisse en vérifier le contenu.

L'UMP à contre-courant !

- > La frilosité de l'UMP, à l'égard de l'idée même de transparence ou de moralisation de la vie politique et économique, consacre une conception décalée, voire rétrograde de l'action publique.
- > Certains responsables, comme Henri Guaino, envisageant même d'abandonner leur mandat parlementaire, pour ne pas avoir à fournir d'informations, sur ce qui relève d'abord de la vie publique, lorsque l'on prétend solliciter les suffrages et la confiance de ses concitoyens. La transparence n'est pas la suspicion, mais la garantie de vrais rapports de confiance.

Rétablir la confiance...

- > En alliant transparence républicaine et vigilance citoyenne, le gouvernement entend rétablir la confiance dans nos institutions et nos élus. Deux projets de loi sont actuellement en discussion au Parlement. Ce, afin de renforcer les obligations de déclaration de patrimoine et d'intérêts des responsables publics. À charge, pour la HAT, de recevoir et de contrôler lesdites déclarations. Elle sera dotée de larges pouvoirs pour vérifier leur exactitude et l'absence d'enrichissement indu.
- > Ces déclarations devront être rendues publiques. Tout citoyen sera ainsi en mesure de vérifier leur exhaustivité, leur exactitude et leur sincérité. Il pourra, le cas échéant, alerter la HAT qui se chargera ensuite de diligenter des contrôles, en cas de besoin. L'ensemble

des déclarations d'intérêts et d'activité - membres du gouvernement compris - sera publié sur le site Internet de la HAT et consultable par tous. Quant aux déclarations de patrimoine des parlementaires et des principaux responsables exécutifs locaux, elles seront consultables en préfecture. Chaque citoyen y aura donc accès, et pourra alerter la HAT. Les « lanceurs d'alerte » ont été protégés dans la loi.

De nouvelles obligations

- > Parlementaires et grands élus locaux seront tenus, à l'avenir, de déclarer l'ensemble de leurs activités professionnelles : consulting, participations financières, fonctions bénévoles et rémunérations annexes. Contrairement aux déclarations de patrimoine, les déclarations d'intérêt seront consultables en ligne.
- > Précisons que le projet de loi autorise l'exercice d'une profession de conseil pendant le mandat parlementaire, pour peu qu'elle n'ait pas suivi l'élection. Ces activités ne seront autorisées qu'aux « professions réglementées » : avocats et experts comptables. Par ailleurs, les ministres ayant quitté leurs fonctions percevront des indemnités pendant trois mois, et non plus six.
- > Enfin, le projet de loi prévoit un amendement sur la limitation des dons des contribuables à un parti politique. Jusqu'ici limités à 7 500 euros par parti, ils se voient plafonnés à 7 500 euros par an, cotisations d'adhésion incluses.

Une Haute autorité aux pouvoirs renforcés

La HAT voit ses pouvoirs renforcés. L'administration fiscale disposera désormais de 60 jours pour lui répondre, tandis que l'entité indépendante pourra référer à la justice du résultat de ses investigations.

AGENDA

Au Parlement

- > **Semaine du 18 juin** : discussion du projet de loi organique relatif à la transparence de la vie publique.
- > **24 juin** : discussion du projet de loi relatif à la consommation.
- > **25 juin** : explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi organique relatif à la transparence de la vie publique.
- > **26 juin** : discussion de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le projet de fermeture de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord, tant dans ses causes économiques et financières que dans ses conséquences économiques, sociales et environnementales.
- > **1^{er} juillet** : discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable.
- > **1^{er} juillet** : discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance.
- > **2 juillet** : discussion, après engagement de la procédure accélérée, du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012 ; débat d'orientation des finances publiques.
- > **À partir du 3 juillet** : discussion du projet de loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.
- > **9 juillet** : éventuellement, discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- > **10 juillet** : sous réserve de sa transmission, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi constitutionnelle portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature.
- > **10 juillet** : sous réserve de sa transmission, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux attributions du Garde des Sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et de mise en œuvre de l'action publique.
- > **10 juillet** : discussion de la proposition de loi relative à l'élection des conseillers de Paris.
- > **11 juillet** : discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique en autorisant sous certaines conditions la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires.